

**Direction Commande publique**

**OBJET : CESSION DE DEUX VEHICULES IVECO DAILY POUR DESTRUCTION  
AU GARAGE ANNONAY SERVICE AUTO**

**VU** les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Ville d'Annonay est engagée dans une démarche de développement durable et souhaite renouveler une partie de son parc de véhicule,

Considérant que deux véhicules vétustes remisés dans un dépôt de la Ville d'Annonay situé Quai de Merle 07100 Annonay ont été vandalisés et qu'un dépôt de plainte a été émis en date du 18/01/2022,

Considérant que du fait de ce vandalisme, ces deux véhicules ne peuvent être vendus et doivent être détruits,

**DECIDE**

**Article 1**

La cession à titre gratuit, en vue de leur destruction, des véhicules suivants au garage ANNONAY SERVICE AUTO situé Place Gaston Nicod 07100 Annonay :

- un véhicule utilitaire de marque Ivéco, modèle Daily, immatriculé 7755 PH 07 du 26/03/1998.

- un véhicule utilitaire de marque Ivéco, modèle Daily, immatriculé 8364 PG 07 du 16/04/1999.

**Article 2**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée au garage ANNONAY SERVICE AUTO.

**Article 3**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4**

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le ..... et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :